



**Conseil d'administration
Séance du 27 février 2014**

**Délibération n°02-2014
Affectation du résultat de l'exercice 2013**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 du Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

PROPOSITION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 :

Constate que le compte administratif 2013 de l'établissement présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 222 528,41 €		167 788,91 €		- € -	54 739,50 €
FONCT	894 373,66 €	222 528,41 €	- 265 509,43 €			406 335,82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	406 335,82 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	54 739,50 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	351 596,32 €
Total affecté au c/ 1068 :	54 739,50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Président,

école
supérieure
d'arts &
médias
de Caen/
Cherbourg



PREFECTURE du CALVADOS

05 MARS 2014

- COURRIER -

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 14
Votants : 14
Adoptée à l'unanimité.
Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
La transmission en préfecture le
La publication le
Fait à Caen, le

05 MARS 2014

Le Président,

